



Prime d'ancienneté, y ai-je droit ?

Par **isalabela**, le **16/10/2013** à **15:59**

Bonjour,

Je suis secrétaire (échelon III) en agence immobilière.

Je suis rentrée en février 2001, pour un CDI temps partiel, qui s'est transformé en CDI temps complet à compter de septembre 2002. Je suis toujours dans cette même agence, depuis 12 ans donc.

Ma base de salaire est le smic (auquel s'ajoutent des commissions sur locations, le cas échéant).

Je n'ai jamais eu de prime d'ancienneté , y ai-je droit ?

Vous remerciant par avance de votre réponse,

Cdlt.

Par **P.M.**, le **16/10/2013** à **16:41**

Bonjour,

L'éventualité d'une prime d'ancienneté dépend de la Convention Collective applicable...